

## Paul Barril placé en détention dans l'affaire du cercle de jeux Concorde

L'affaire du cercle de jeux parisien Concorde, dans laquelle douze personnes ont déjà été écrouées, a rebondi lundi avec la mise en examen à Marseille et le placement en détention de l'ex-officier de gendarmerie Paul Barril .

L'ancien numéro deux du Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), âgé de 61 ans, est soupçonné d'association de malfaiteurs.

Il a été mis en examen par le juge marseillais Serge Tournaire pour association de malfaiteurs "en vue de la commission d'extorsion en bande organisée, en vue de la commission d'assassinat et en vue de la commission de corruption", a indiqué le parquet de Marseille.

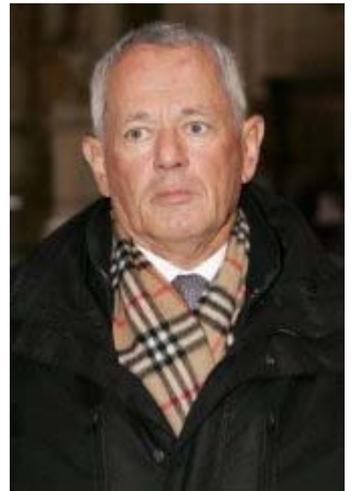
Selon une source proche de l'enquête, Paul Barril, reconverti dans la sécurité privée, est soupçonné d'avoir apporté son concours à l'un des groupes de truands désireux de prendre le contrôle du Concorde.

L'enquête visant le cercle de jeux, menée par la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille en charge du grand banditisme, a démarré fin novembre par un vaste coup de filet opéré à Paris, Ajaccio et Marseille, permettant notamment l'interpellation et l'incarcération de Roland Cassone, 63 ans, considéré comme un des "parrains" du sud de la France.

Malgré une vie discrète et un casier judiciaire ne comportant que des condamnations mineures, Cassone a été mis en examen pour blanchiment, association de malfaiteurs et détention d'arme. Il est détenu aux Baumettes, après un séjour sous mandat de dépôt à l'hôpital dû à un malaise cardiaque.

Selon les enquêteurs, le cercle Concorde, rouvert fin 2006, aurait servi de couverture à un vaste réseau de recyclage d'argent sale. L'homme d'affaires corse Paul Lantieri, 43 ans, soupçonné d'être le gérant de fait du Concorde, est toujours en fuite.

D'après les policiers, c'est lui qui aurait proposé une association à l'équipe de Cassone dans ses affaires du sud de la France comme dans le cercle de jeux.



Paul Barril le 25 janvier 2005 au Palais de justice de Paris  
© AFP/Archives Jack Guez



Des policiers montent la garde devant la voiture qui emmène au tribunal de grande instance de Marseille l'ex-officier de gendarmerie Paul Barril, le 24 décembre 2007  
© AFP Michel Gangné

Mais des rivalités sont nées entre Corses et Marseillais, selon les enquêteurs, mis sur la piste par des règlements de comptes: Ange-Toussaint Federici, arrêté le 12 janvier 2007 à Paris, est suspecté d'avoir fait partie du commando ayant participé à la fusillade du bar des Marronniers à Marseille. Paul Lantieri est soupçonné de lui avoir porté assistance.

Le 20 septembre, Marcel Ciappa, 65 ans, était abattu par deux faux médecins dans une clinique d'Aubagne, où il était immobilisé par une fracture à la jambe. Peu connu de la justice, l'homme était proche de Paul Lantieri.

Paul Barril aurait été contacté par Lantieri pour assurer la sécurité de son "clan" et les transactions financières avec le banquier suisse François Rouge, selon une source proche de l'enquête.

M. Rouge, président de la Banque de Patrimoines privés de Genève (BPP, gestion de fortune), a démissionné de toutes ses fonctions après son inculpation et son incarcération dans cette affaire, avait annoncé cette banque le 4 décembre.

L'avocate de Paul Barril, Me Sophie Jonquet, a déclaré que son client, qui a subi une coronographie le 20 novembre et a dû être hospitalisé tout le week-end à l'hôpital marseillais de la Timone, réfutait toute implication dans cette affaire.

M. Barril, qui avait été impliqué dans l'affaire des Irlandais de Vincennes, a été condamné en mars à une peine de 6 mois de prison avec sursis et 5.000 euros d'amende par la cour d'appel de Paris, dans le cadre de l'affaire des écoutes de l'Elysée.

Il faisait partie de la cellule de l'Elysée qui avait réalisé plusieurs dizaines d'écoutes illégales de personnalités (journalistes, avocats, hommes d'affaires ou artistes) entre 1983 et 1986, et était poursuivi pour "recel de documents".



© 2006 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions, qui ne peuvent être exclus ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.

**Les membres réagissent à l'article**

**Soyez le premier à réagir à l'article**